

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION
SOCIAL DU GRAND VERDUN**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIAL**

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 19 heures, le Centre intercommunal du Grand Verdun, s'est réuni en séance, sur convocation légale, à l'Espace des Cordeliers à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BRUNEL, Jean-Michel CORRIAUX, Christophe CREUSAT, Marjory HARMANT, Julien LAMBLE, Denis THIERCY, Samuel HAZARD, Fabrice BEAUMET, Régine MUNERELLE, Christine PROT, Karen SCHWEITZER, Sylvie WATRIN, Jean-Luc HUMBERT, Charles DEFONTNAY, Freddy KESSEL, Sabrina GERMAIN

Absents et excusés : René DUMONT, Evelyne VINCKIER, Christine BARGE, Angélique SANTUS

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2120-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

- Monsieur René DUMONT à Christophe CREUSAT
- Madame Christine BARGE à Régine MUNERELLE.
- Madame Angélique SANTUS à Fabrice BEAUMET

Cette présentation du Compte Administratif intervient après l'élection d'un Président de séance ; qui est Régine MUNERELLE, vice-présidente du Conseil d'administration du CIAS, et elle fera appel au vote.

1/Résumé

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Président). Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'un exercice. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Les Balances Générales du Compte Administratif de 2022 pour le budget CIAS s'arrêtent aux chiffres suivants :

2022	Section		Cumulé
	d'investissement	fonctionnement	
Total des dépenses de l'exercice		675 054,98	675 054,98
Total des recettes de l'exercice	100 000,00	658 022,67	758 022,67
Résultat de l'exercice	100 000,00	- 17 032,31	82 967,69
Résultat reporté 001 et 002			-
Résultat cumulé	100 000,00	- 17 032,31	82 967,69

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 17 032.31 €.

Il convient de voter le compte administratif 2022 du budget CIAS établi suivant l'instruction comptable M57.

2/Rappel du contexte ou des problématiques

Le Budget afférent à l'exercice qui vient de se clore était un état de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelles mesures ces prévisions se sont réalisées.

Cette constatation est opérée au moyen de comptes :

- le Compte de Gestion établi par le gestionnaire des deniers, le Service de Gestion Comptable de Verdun (SGC),

- le Compte Administratif établi par l'ordonnateur donc le Président,

Le compte administratif fige le passé, mais il est la base d'appréciation de la situation financière de la collectivité. Son établissement est indispensable pour l'élaboration des documents budgétaires des exercices suivants.

Il reprend les mêmes rubriques que le Budget Primitif. Il est le relevé de toutes les opérations financières, recettes et dépenses, qui ont été effectuées dans le courant d'un exercice, en l'occurrence du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 plus la journée complémentaire de janvier 2023.

Il est proposé de bien vouloir désigner un Président pour la présentation du Compte Administratif 2022.

La présentation du Compte Administratif s'effectue au travers du document budgétaire notamment du détail par article tant en dépenses qu'en recettes de la section d'investissement et de la section de fonctionnement transmis en version dématérialisée.

Pour information, le document budgétaire et l'annexe sont consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://datastore.adista.fr>

Login : ccverdun/verdun

Mot de passe : verdun

Le Conseil du CIAS,

VOTE ET ADOPTE à **l'UNANIMITÉ**, et en l'absence de Monsieur HAZARD Samuel (qui est sorti pour ce chapitre) le compte de gestion 2022 - Budget principal

Pour copie certifiée conforme par le Président soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du CIAS,

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du - Tribunal Administratif de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N°38 - 54036 NANCY CEDEX - Tél : 03.83.17.43.43 - dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Membres représentants société civile

PRENOM	NOM	STRUCTURE	SIGNATURE	POUVOIR
Jean-Marie	BRUNEL	ILCG		
Jean-Michel	CORRIAUX	APF France Handicap		
Christophe	CREUSAT	UMAF		
René	DUMONT	Croix Rouge	excusé	Creusat Christophe
Marjory	HARMANT	Centres sociaux		
Julien	LAMBLE	ADEPAPE 55		
Denis	THIERCY	AMATRAMI		
Evelyne	VINCKIER	UDAF Meuse	excusée	

Membres élus CAGV

Samuel	HAZARD	Verdun		
Christine	BARGE	CAGV		excusée Régine Munerelle
Fabrice	BEAUMET	CAGV		
Régine	MUNERELLE	CAGV		
Christine	PROT	Verdun		
Angélique	SANTUS	CAGV	excusée	Fabrice Beaumet
Karen	SCHWEITZER	CAGV		
Sylvie	WATRIN	Verdun		

Jean-Luc HUNBERT CAGV
 Charles DE FONTENAY CAGV
 Freddy KESSEL CAGV
 Sabrina GERMAIN CAGV